



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

## L'ÉCHANGE AMONT

### ➤ Présentation

Le porteur de projet peut désormais solliciter auprès du préfet compétent des informations lui permettant de préparer son projet et son dossier de demande d'autorisation environnementale.

Les réponses apportées par le préfet et ses services sont cependant fonction de l'état du projet et ne préjugent ni du contenu du dossier qui sera finalement nécessaire à l'instruction de la demande d'autorisation ni de la décision qui sera prise à l'issue de celle-ci.

L'objectif de cette procédure est d'améliorer la qualité du dossier en vue d'optimiser les délais d'instruction de la demande d'autorisation environnementale.

### ➤ Composition du dossier

Le code de l'environnement n'impose aucune pièce à fournir dans le cadre de cette procédure.

Toutefois, et afin de faciliter l'expression de la demande et de permettre à l'administration de communiquer les informations attendues, le porteur de projet est invité à utiliser le formulaire de [demande d'échange amont](#) après avoir consulté les [sites d'information utiles locaux](#) pour les différentes procédures intégrées dans l'autorisation environnementale.

### ➤ Modalités de dépôt de la demande d'échange amont

Le porteur de projet – ou son représentant – peut adresser sa demande au préfet de Meurthe-et-Moselle par voie postale ou le déposer directement à la préfecture sous réserve de convenir au préalable d'une date de rendez-vous.

Les modalités de dépôt de la demande sont précisées dans le présent tableau :

<b>Lieu de dépôt</b> (si dépôt par voie postale)	Préfecture de Meurthe-et-Moselle Service de la coordination des politiques publiques – Bureau des procédures environnementales 1, rue du Préfet Claude Erignac CS 60031 54038 NANCY CEDEX
<b>Modalités de fixation des rendez-vous</b> (si dépôt sur place)	- Par mail : <a href="mailto:pref-dal3@meurthe-et-moselle.gouv.fr">pref-dal3@meurthe-et-moselle.gouv.fr</a> ; - Par téléphone : 03.83.34.26.26 (standard)
<b>Nombre d'exemplaires de dossiers requis</b>	1 dossier « papier » + 1 dossier dématérialisé (clé USB ou CD-Rom).